



Pour un véritable service public de la petite enfance !

QUELQUES DONNÉES

- ✓ Une étude IPSOS pour la Division Interministérielle à la Famille de janvier 2007 fait apparaître que 55 % des parents considèrent qu'il est plus difficile d'élever des enfants aujourd'hui qu'hier (la génération de leurs parents).
- ✓ Le Plan pour la petite enfance de novembre 2006 reconnaît que 10 % des enfants sont sans solution de mode de garde et cela sans prendre en compte les enfants pris en charge par l'un de leurs parents (souvent la mère) en congé parental.

La France est en tête des pays d'Europe pour la natalité. Une des raisons fréquemment avancée est, paradoxalement, le taux d'emploi des femmes, plus important qu'en Espagne, en Allemagne ou en Italie. Pouvoir conjuguer vie professionnelle et maternité(s) serait en fait un "plus" pour le renouvellement générationnel... à quel prix, pourtant ! La double journée, on sait, mais aussi un impact financier sur la vie quotidienne particulièrement fort pour ce qui concerne la garde des jeunes enfants. Certes, ces dernières années ont vu se développer des aides à la garde, privilégiant les gardes individuelles chez des « nounous ». Une façon de faire d'une pierre deux coups : compenser le déficit flagrant en crèches et haltes-garderies et proposer une rémunération à faible coût à des femmes qui n'arrivent pas ainsi sur le marché de l'emploi. Les temps partiels, les congés parentaux se sont aussi développés, apportant des réponses partielles et pas toujours satisfaisantes, posant des problèmes dans la comptabilisation des années travaillées et dans la gestion des carrières, notamment dans le privé.

Beaucoup d'enfants, donc, et un vrai casse-tête pour les familles, celles dont les deux parents travaillent mais aussi, et de plus en plus, celles où les parents sont isolés – et souvent encore, ce sont les femmes qui se retrouvent exclues du droit de faire garder leurs enfants parce qu'elles n'ont pas d'emploi et ne trouvent pas d'emploi faute de moyens de garde !

La petite enfance n'a pas partout la même définition. Dans certains pays comme au Québec elle concerne les enfants avant l'entrée dans la scolarisation obligatoire (6 ans). En France, les dispositifs, plans divers et financements, couvrent la période 0-3 ans, du nourrisson à l'entrée à l'école maternelle, de plus en plus tardive vu les restrictions budgétaires.

Gestion économique et prise en charge affective

Parce qu'un enfant petit, ce n'est pas un humain en miniature, les besoins sociaux de garde ne peuvent se résumer à la gestion sur le plan « économique » pour les familles, les administrations ou les entreprises. La qualité de l'accueil, la réponse aux besoins

diversifiés suivant les âges, la prise en compte de l'affectivité sont essentielles.

Les inégalités sont grandes de ces deux points de vue, dans l'accès effectif au droit de garde (droit opposable maintenant, qui plus est !) et dans la qualité de cet accueil.

La question d'un service public de la petite enfance revient régulièrement dans l'actualité : dans les luttes de parents et de personnels des crèches mais aussi dans les « commandes » officielles.

La quasi-totalité des villes moyennes ou grandes se sont dotées de service de la petite enfance. Un rapport du centre d'analyse stratégique sur un service public de la petite enfance a été remis au gouvernement en février 2007.

L'INSEE évalue à 800 000 emplois dans les 5 ans à venir les nouveaux besoins sociaux peu ou mal assurés (logement, aide à la personne mais aussi petite enfance).

Quelle organisation d'un tel service public, à quel niveau ? Est-il légitime de le penser territorial, à l'échelle de la ville, du département ? Et financé comment ?

Comme pour ce qui concerne l'Etat, nombre de missions dont les collectivités territoriales ont la charge sont déjà externalisées dans le cadre de partenariats ou dans le cadre de délégations de service public. Les expériences sont différentes, dépendantes de la volonté politique et des moyens financiers des collectivités territoriales.

Quelle articulation pour les 2-3 ans avec les écoles maternelles, le service public national d'éducation. S'il existe des classes passerelles, elles sont souvent remises en cause. Avec la baisse de l'accueil en maternelle, certains « dispositifs » servent d'alibi aux inspecteurs d'académie pour ne plus comptabiliser les « petits » et récupérer des postes. ●

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Ce dossier ne prétend pas à l'exhaustivité sur un tel sujet mais essaie de poser les questions nouvelles, d'analyser l'existant, d'explorer les pistes...

DOSSIER RÉALISÉ PAR ISABELLE SARGENI-CHETAUD, BARBARA KNOCKAERT, INGRID DARROMAN, DANIELE ATLAN.